



NOUVELLE PETITION

pour la révision du Plan d'Elimination des Déchets de Corse et l'abandon définitif de l'incinérateur

L'annonce de l'abandon de l'incinérateur pour traiter les déchets ménagers en Corse,

faite le 31 juillet 2007, aurait dû être suivie rapidement de la mise en conformité du texte qui l'avait planifié, à savoir le PIEDMA (Plan Interdépartemental d'Elimination des Déchets ménagers et Assimilés). Ce plan a été voté par les Conseillers de l'Assemblée de Corse en novembre 2002 et approuvé par arrêté préfectoral un mois plus tard.

Depuis cette annonce, la révision du plan n'est pas envisagée

En application du Piedma, le Syvadec (Syndicat pour la Valorisation des Déchets de la Corse) a adopté le 7 juillet 2006 une filière globale de traitement des déchets pour 25 ans : déplacement au centre de l'île (vallée de Ponte Leccia/Canavaggia) des déchets de toute la Corse vers une Unité de Valorisation Energétique par procédé thermique (UVE), c'est à dire un incinérateur.

Dès la mi-août 2007 les décideurs en charge de ce dossier ont cherché à faire croire qu'il n'y avait pas d'incinérateur dans le Piedma. Le 25 octobre dernier à l'Assemblée de Corse, un rapport relatif au traitement des déchets, qui confirmait le principe d'une seule UVE régionale, était proposé au vote des conseillers territoriaux.

L'incohérence entre les discours et les actes doit être dénoncée

Cette obstination à ne pas vouloir réviser le Piedma ne risque-t-elle pas de mener la Corse vers une crise « à la napolitaine » ? Les mêmes causes produiront-elles les mêmes effets dans notre île ? Allons-nous continuer à enfouir près de 90 % des déchets ménagers ? Lorsque les sites d'enfouissement seront saturés, ou avant, l'incinération nous sera imposée, au prétexte de sauver la situation.

Si l'incinération est abandonnée, il faut un autre traitement. La question des déchets n'est pas réglée !

Le Collectif contre l'incinération des déchets en Corse, soucieux de faire évoluer ce dossier et afin de susciter le débat sur les nouveaux choix indispensables, a réalisé une étude et diffusé ses propositions alternatives à tous les élus de l'Assemblée et à diverses personnes intéressées par cette question. **Ce débat est extrêmement urgent en raison du retard accumulé et n'empêche pas de réaliser la partie du Piedma qui fait consensus**, notamment les centres d'enfouissement prévus au plan pour la période transitoire. **La révision doit porter sur la nature et le nombre des installations de traitement.**

Tant que le Piedma n'est pas révisé, il a force de loi et l'Etat est fondé à le faire appliquer

Rappelons que la technique dépassée de l'incinération présente des risques pour la santé et l'environnement et ne supprime pas les décharges. C'est la solution la plus coûteuse du fait de la centralisation des déchets et de la surcapacité des usines. Son impact sur le réchauffement climatique est considérable : une tonne de déchets brûlés dégage une tonne de gaz à effet de serre. Enfin, elle va à l'encontre de toute politique efficace de réduction des déchets, de tri, de recyclage et de compostage, dont la priorité a été réaffirmée dans les orientations du Grenelle de l'environnement.

Le développement durable est dans tous les discours, passons aux actes !

Pour que l'incinération soit réellement abandonnée, pour mettre en oeuvre des modes de traitement innovants et adaptés à la situation géographique et économique de la Corse, nous demandons que le PIEDMA soit révisé sans plus tarder.

Signer au verso et renvoyer au Collectif contre l'incinération des déchets en Corse A Taverna 20218 PONTE LECCIA

<http://www.contreincinerateurcorse.org>

